



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 075

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION ET DE PRESTATIONS ANNEXES AVEC
VISUAL SYSTEM**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une programmation de Labanque, équipement culturel communautaire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise à Labanque, du 5 octobre 2024 au 5 octobre 2025, une exposition du collectif VISUAL SYSTEM, qui réalise un travail conjuguant l'art à la lumière et réunit les continents pour composer un corpus d'œuvres monumentales — visuelles et vivantes, sensibles et organiques.

Considérant que le collectif VISUAL SYSTEM, réunit toutes les compétences artistiques pour créer des œuvres originales immersives à Labanque et pour animer douze heures d'intervention en direction des publics,

Considérant qu'en application de l'article R2123-1 3 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de prestations annexes avec le collectif VISUAL SYSTEM domicilié à Paris (75011) au 83 boulevard Richard Lenoir, ayant pour objet la production d'œuvres originales à l'occasion de son exposition à Labanque et l'animation de douze heures d'intervention en direction des publics, d'une durée allant de la notification au 10 octobre 2025 (date de démontage), pour un montant forfaitaire de 153 740 euros toutes taxes comprises qui comprend :

- 70 940 euros toutes taxes comprises pour la cession de droits /honoraires du collectif (exposition et prestations annexes)
- 82 800 euros toutes taxes comprises pour les frais de production pour l'exposition et les événements et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat (exposition et prestations annexes),

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de production et de prestations annexes avec le collectif VISUAL SYSTEM domicilié à Paris (75011) au 83 boulevard Richard Lenoir, ayant pour objet la production d'œuvres originales à l'occasion de son exposition à Labanque et l'animation de douze heures d'intervention en direction des publics, d'une durée allant de la notification au 10 octobre 2025, pour un montant forfaitaire de 153 740 euros toutes taxes comprises qui comprend :

- 70 940 euros toutes taxes comprises pour la cession de droits /honoraires du collectif (exposition et prestations annexes)
- 82 800 euros toutes taxes comprises pour les frais de production pour l'exposition et les événements et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat (exposition et prestations annexes)

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **3.1.JAN, 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **1 FEV. 2023**

Et de la publication le : - **1 FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien